ites mesures à la fois plus sévères et plus efficaces.

Le syndicat de l'alimentation du Marché de la Villette est donc bien puissant pour qu'il ne soit pas possible d'empêcher toute expédition sur Lille des bestiaux de ce marché où la fièvre aphteuse règne à l'état latent... »

Il y a plus de trois mois que les journaux ont signalé l'intensité de cette maladie audit marché de la Villette, et ils en ont à tort ou à raison, attribué l'origine au Département des Deux-Sèvres.

Si depuis cette époque des mesures des plus sévères de prohibition même, avaient été prises contre tout arrivage à Lille des bestiaux de la Villette, le Département du Nord aurait été épargné.

Malheureusement des mesures de précaution prescrites par vos arrêtés préfectoraux ont été inefficaces et bientôt la fièvre aphteuse qui gagne fortement de jour en jour dans l'arrondissement de Lille, va se répandre dans toute la région du Nord.

Tous les cultivateurs sont donc à la veille de se voir éprouver de nouveau par ce terrible fléau dont ils ont tant souffert il y a quelques années.

Au nom du Syndicat agricole de l'arrondissement de Lille, permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'attirer tout particulièrement votre attention sur ces faits, vous demandait de vouloir bien les transmettre à Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour que des mesures soient prises afin d'empêcher le marché de la Villette d'être un foyer d'infection pour la région du Nord.

Pourquoi le marché de la Villette ne serait-il pas transformé en simple marché d'alimentation pour la boucherie de Paris ?

Il y a là un danger public qu'on a le tort et l'injustice de laisser se perpétuer et sur lequel je crois de mon devoir d'appeler l'attention des pouvoirs publics.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : G. POTIE,
Président du Syndicat.

Encore un accident mortel
AUX MINES DE NŒUX

Un grave accident qui malheureusement a eu des suites mortelles et qui porte à trois le nombre des morts accidentelles depuis huit jours, s'est produit samedi vers 10 heures du soir à la fosse numéro 5 des mines de Nœux.

Le nommé Mathelin Henri, 54 ans, conducteur de chevaux dans le fond de la fosse a été tamponné par un convoi de berlines chargées de charbon et roulant seules ; il a été projeté en-dessous du premier véhicule qui s'arrêta sur l'ouvrier dont le corps faisait frein. Les personnes présentes se portèrent au secours du malheureux et s'empressèrent de le dégager de cette triste position.

Le blessé fut immédiatement remonté au jour et déposé dans une salle où le docteur Legrand, médecin de la Compagnie, mandé en toute hâte lui donna les premiers soins.

L'état de Mathelin était grave. Le docteur le fit transporter à son domicile, mais le trajet fut fatal à l'infortuné qui rendit le dernier soupir dans la voiture avant d'arriver chez lui.

Mathelin laisse une veuve avec sept enfants dont quelques-uns sont encore en bas-âge. On juge du désespoir de sa femme en apprenant le malheur qui la frappait.

Manifestation Ouvrière
A ANNŒULLIN

Conférence des citoyens Basly et Lebas. — L'action socialiste et l'action syndicale. — Tout par l'organisation

La petite commune d'Annœullin où la réaction a fait des siennes pendant longtemps, recevait dimanche dernier, la visite de deux orateurs socialistes, les citoyens Basly, député-maire de Lens et Lebas, secrétaire adjoint de la Fédération du Nord.

C'était un gros événement ; aussi le public — curieux et manifestants — ne manquait-il pas à la réception de nos deux amis qui s'est faite à l'entrée de la commune.

Pour la première fois peut-être, Annœullin aura vu un cortège semblable à celui qui a traversé la ville d'un bout à l'autre, musique en tête, drapeaux rouges flottants, et comprenant un bon millier de citoyens chantant l' « Internationale », acclamant les deux conférenciers.

L'idée socialiste pénètre de plus en plus et, dans les coins les plus reculés, l'adhésion de la classe ouvrière, à notre doctrine n'est pas la moins sincère et la moins sûre.

La conférence de dimanche portera ses fruits et aura pour résultat de renforcer le contingent des sections syndicale et socialiste qui ont eu le courage de l'organiser.

Il est bon de dire que Basly et Lebas y auront puissamment contribué par leurs discours.

LA CONFERENCE

C'est dans une vaste salle de bal de la Grand'Rue qu'a lieu la réunion. On peut évaluer à 800 le nombre des auditeurs qui sont parvenus à s'y caser. Le bureau est ainsi formé :

Président, A. Parsy ; assesseurs, Moulin Louis, Boitelle Léon et Dieudonné ; secrétaire, Boitelle Henri.

Le président excuse le citoyen Cordier revenu à Paris à la réunion des experts nommés pour rechercher les causes de la catastrophe de Courrières ; il remercie les anneulinois d'être venus en aussi grand nombre à la conférence et donne aussitôt la parole au citoyen Lebas.

DISCOURS DE LEBAS

L'orateur a su profiter largement de cette belle réunion d'éducation syndicale et socialiste.

Il a d'abord félicité les travailleurs présents de leurs acclamations en l'honneur de Basly le fondateur d'une puissante organisation minière, le représentant autorisé des ouvriers mineurs au Palais-Bourbon. Puis, abordant son sujet, il a fait un exposé éloquent des principes socialistes.

Les ouvriers seront condamnés toute leur vie durant à un salaire de famine s'ils ne font pas un vigoureux effort pour s'émanciper. Misère et servitude permanente, tel a été leur lot, jusqu'ici. Et pour en sortir, le prolétariat conscient enfin de sa force, devra s'emparer de la machine gouvernementale, copier pour ainsi dire la bourgeoisie réactionnaire et républicaine qui a su garder pour elle seule tous les avantages de la Révolution.

La lutte entre le prolétariat et les classes dirigeantes s'est poursuivie dans des conditions choquantes d'inégalité. Malgré que nous soyons en République, nous avons vu le gouvernement, partout et toujours prendre parti pour le capital contre les travailleurs et jeter dans le plateau de la balance tout le poids de son armée et de sa magistrature.

Cette misère et cet asservissement ne peuvent être perpétuels ; la loi humaine des choses veut que le progrès accomplisse sûrement et inéluctablement son évolution. Mais le progrès est fait d'une succession d'efforts, de la collaboration de dévouements et de fermes volontés de la hardiesse des conceptions.

L'ouvrier doit reprendre son instrument de travail ; producteur de toutes les richesses, il ne doit pas se laisser traiter en esclave et comme il est le nombre, comme il est la force, c'est sa faute s'il a croupi si longtemps dans une misère imméritée.

La bourgeoisie s'est bien affranchie de la tutelle des nobles et des prêtres. A l'Europe monarchique qui prétendait enrayer sa marche en avant, elle a jeté une tête de roi elle a guillotiné ses ennemis et sous le masque d'une fausse philanthropie elle a berné le peuple pendant plus d'un siècle.

Aujourd'hui le peuple est fixé ; l'instruction lui a ouvert des horizons nouveaux ; il est en marche vers son émancipation intégrale.

Le citoyen Lebas examine alors l'éventualité de l'arrivée au pouvoir du parti socialiste.

Il le reconnaît très loyalement, cette conquête des pouvoirs politiques ne serait pas suffisante pour instaurer la société que nous rêvons. Le parti socialiste ne fera chose véritablement utile que s'il a derrière lui tout un prolétariat organisé, des travailleurs qui auront étudié dans leurs syndicats, dans leurs groupements coopératifs et politiques, les moyens de socialiser la production.

L'orateur a terminé par un vibrant appel à la solidarité ouvrière, à l'union de toutes les forces prolétariennes, de longs applaudissements ont salué sa périorison éloquente et enflammée.

DISCOURS DE BASLY

Des cris répétés de : « Vive Basly ! » accueillent à la tribune le président du Vieux-Syndicat.

Le citoyen Lebas ayant traité de façon magistrale la question politique, Basly se cantonne exclusivement dans la question syndicale. Il le fait au milieu d'une attention soutenue que viennent interrompre entre temps les applaudissements de toute la salle.

Les ouvriers présents qui ne sont pas encore syndiqués auront fait leur profit des critiques et des conseils que leur a prodigués l'orateur. C'est une stupidité de croire que tout est terminé lorsque le salarié gagne à peu près sa vie ; il faut qu'il compte avec la rapacité bourgeoise, avec les crises industrielles et commerciales dont la main-d'œuvre fait tous les frais, avec l'esprit autoritaire d'une caste qui considère l'ouvrier comme un être inférieur.

Certes, il ne faut pas nier que les épreuves supportées par le prolétariat minier, ses efforts et ses luttes, ses victoires et même ses défaites, n'ont rien changé à la condition d'il y a vingt ans. Chaque étape parcourue a été semée de victimes, et les houilleurs en grand nombre ont marqué leurs noms au martyrologe de la classe ouvrière, mais il est incontestable que la situation s'est modifiée à l'avantage des ouvriers.

Ce fut peu à peu la prime que les Compagnies augmentèrent sous la pression du Syndicat, ce furent ensuite les retraites dont nos vieux mineurs bénéficient, puis l'incorporation d'une partie de la prime dans le salaire de base et les augmentations des prix de tâche. Ce serait une lourde faute de ne pas profiter des circonstances présentes pour s'organiser et pour dresser en face des compagnies le faisceau des énergies ouvrières.

Les Compagnies n'ont pas connu de jours plus prospères, dit en substance le député de Lens, mais qui pourrait dire ce que sera demain, qui oserait prétendre que la situation restera la même et qu'un jour, les statuts renouvelés, le combustible encombrant les carreaux des mines, les Compagnies ne chercheront pas à rogner sur les salaires pour maintenir leurs dividendes.

La leçon du passé devrait suffire, car les grèves dans le Pas-de-Calais, où il y a d'abord 60.000 chômeurs ne peuvent se dérouler comme celles de Decazeville et de Montceau-les-Mines, où grâce aux subsides des travailleurs français, les mineurs résistèrent plus de cent jours, forçant les Compagnies de l'Aveyron et de Saône-et-Loire à capituler. Les secours en nature distribués dans ces centres seraient inefficaces dans notre bassin, où tout le monde vit de la mine.

Nos houilleurs ne doivent compter que sur eux. A côté de la compagnie toujours prête à entrer en conflit, toujours sûre de pouvoir résister de longues semaines à la grève, se tiennent toutes les forces compressives et agressives du pouvoir bourgeois. Comment lutter contre ce bloc hérissé de baïonnettes ? Par la violence ? Non. Par la prévoyance d'abord, par la volonté ensuite.

La question est des plus simples. L'ouvrier mineur doit pouvoir lutter longtemps et pour cela il faut qu'il se nourisse, lui et les siens. Pour cela, il doit cotiser régulièrement quand il travaille. L'argent qu'il amassera empêchera le patronat de réduire son salaire, il pourra même servir un jour à imposer aux compagnies des conditions meilleures.

Basly fait l'historique des mouvements ouvriers en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis, il insiste sur les résultats obtenus par les mineurs étrangers grâce à leurs syndicats incomparablement organisés.

Comme la théorie anarchiste fait triste figure à côté de ces travailleurs qui sont parvenus à économiser des millions pour pouvoir dire à leurs patrons : « Vous ne toucherez plus à la main-d'œuvre, à notre vie. »

Les anarchistes ? Ils ont fait paraître un manifeste, trop long pour ce qu'il voulait dire, trop maladroit pour ce qu'il voulait prouver.

Que conseillent-ils aux ouvriers grévistes, en face desquels on dresse des masses de gendarmerie et de troupe, des tribunaux en permanence prêts à condamner pour donner à ce qu'ils appellent le « Parti de l'émeute », la leçon qui sauvera la bourgeoisie ?

Ce qu'ils conseillent ? Oh ! tout simplement de prendre, au jour de la grève, des vivres où il y en a. L'ouvrier a produit toutes les richesses ; il n'a qu'à mettre la main dessus. Un point, c'est tout.

Ah ! si, il y a autre chose, les caisses de syndicats français sont des « caisses de conservation bourgeoise », des « œuvres réactionnaires ». Voilà ce qu'on a dit dans le clan libertaire. On insulte à tous les syndicats ouvriers de France.

Il n'est pas possible que les mineurs prêtent une oreille complaisante à ces malsaines excitations. Les grévistes qui essaieraient de mettre en pratique la théorie chère aux partisans de l'Action directe seraient vite emprisonnés et la boiteuse Thémis, indulgente aux Jaluzot, à la filibuste cosmopolite, ne manquerait pas de les châtier avec sauvagerie. — à moins que les fusils ne les aient déjà mis à la raison.

Et qui conseille ces choses à de vieux ouvriers ? Des jeunes gens imberbes, qui, dans leur ostracisme ridicule, jugent et condamnent les vétérans du parti socialiste.

Pendant trois quarts d'heure, Basly a tenu l'auditoire attentif sous sa parole chaude et vibrante. Son discours a pris fin sur une dernière et magnifique ovation.

L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour remerciant les orateurs et félicitant Basly de son attitude au Syndicat et à la Chambre a été ensuite voté à l'unanimité.

La sortie s'est effectuée sans incident.

Nous devons des félicitations aux sections syndicales et socialistes de Sainghin-en-Weppes, Carvin et Annœullin qui ont organisé la belle manifestation de Dimanche, qui sera, nous en sommes certains, féconde en résultats.

Les Scandales Militaires
DE LILLE

Dans l'Intendance et au Recrutement

Le commandant Godfrin et le sergent Trivelli ont été arrêtés par ordre du Ministre de la Guerre. — Le sous-intendant Boulay commis a l'instruction. — Lettre d'un suicidé. — Le cas du capitaine Billey. — « Affaire » mais honnête.

Hier matin, nous avons annoncé l'arrestation du commandant Godfrin.

Cette arrestation fut bientôt suivie d'une seconde : celle du sergent Trivelli que, dans nos premiers articles nous avions appelé « le sergent rengagé X... et auquel, dès samedi matin, nous avions restitué son véritable état-civil.

L'« Echo du Nord » dont on sait le souci de l'information précise, avait raconté que le commandant Godfrin n'avait pas été arrêté, mais qu'au contraire, c'était sur sa demande que les portes de la prison militaire s'étaient ouvertes devant lui.

Nous avons démontré, sans peine, l'inanité de ce racontar et l'« Echo du Nord » lui-même est obligé de nous donner raison.

Il rapporte, en effet, et c'est la vérité — « pour un fois savez-vous ! » — que la double arrestation du commandant et de son complice, le sergent Trivelli, a été faite sur un ordre télégraphique du général Picquart ministre de la Guerre.

Voici donc à quoi se ramène le beau geste si... naïvement prêté au commandant Godfrin !

Insister, serait cruel, et nous ne voulons pas être cruel, alors que la Justice est saisie, — c'est-à-dire du moment qu'il a été fait droit à la requête que nous avions formulée dans l'intérêt de la vérité et... des contribuables odieusement rançonnés par le service des subsistances militaires de Lille.

Ajoutons, toutefois, que M. le général Lebon, commandant en chef du 1er Corps d'armée, a chargé M. le sous-intendant Boulay, de l'instruction de l'affaire Godfrin, Trivelli et consorts, et que cette instruction a été ordonnée pour « crime de faux en matière d'écritures militaires, etc... »

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. le sous-intendant Boulay, mais qu'il nous permette de lui faire respectueusement observer qu'il dépend beaucoup de lui qu'il soit procédé au nettoyage des écuries de l'administration dont il est le représentant aussi distingué que consciencieux et probe.

L'occasion lui est fournie, unique, de fouiller les dessous de cette administration ; et il rendra un inappréciable service à son pays, s'il a le courage et l'audace de porter le fer rouge, de jeter la flétrissure méritée contre les individus qui, pendant si longtemps et avec impunité, ont fait de l'Intendance leur « vache-à-lait », comme si cet important service n'était pas l'organisme essentiel de la défense nationale !

Chaque année, la France se saigne de plus de «un milliard» pour assurer l'alimentation et l'entretien de ses enfants, à la caserne, et pour que les services de l'approvisionnement, de l'habillement etc... soient constamment entretenus avec une minutie jalouse en vue d'une guerre toujours possible.

On le sait, ce ravitaillement [illegible] s'il acquérant la conviction que tous ces [illegible] ces qu'il s'impose ne servent à rien, — sinon à permettre à quelques prévaricateurs de vivre joyeusement à ses dépens.

C'est bien l'impression qui se dégage de l'affaire Godfrin, Trivelli et consorts. Cette impression il la faut effacer soit par une condamnation éclatante, soit par la démonstration irréfutable de l'innocence entière, absolue des inculpés.

A cette tâche, M. le sous-intendant Boulay aura le devoir de s'attacher. Nous ne nous en dissimulons pas les difficultés, car nous savons que si Rodin n'était pas, le commandant Godfrin se chargerait à lui seul de le représenter.

Mais les faits sont les faits et contre eux, pour peu qu'on le veuille, la roublardise, la perfidie et la faveur resteront impuissantes.

A M. le sous-intendant Boulay de vouloir et de vouloir énergiquement.

LES DERNIERS MOTS D'UN SUICIDE

Nous avons dit, hier, qu'avant de mettre fin à ses jours, le capitaine A... n'avait écrit que trois lettres : une à l'intendant militaire de Nancy, une au professeur de son fils à Toul et la troisième à sa propriétaire.

C'était en réponse à la « Dépêche » que nous apportions ces précisions au débat.

Notre confrère prétendait, en effet, que dans un document « in-extremis » le malheureux capitaine avait décerné un brevet d'honnêteté de probité, au commandant Godfrin, son ancien chef de service.

Or, rien n'est plus faux, de même qu'il est absolument faux que le capitaine A.... ait gardé un domicile à Lille, après sa nomination à Toul.

Bientôt nous connaîtrons les trois lettres du suicidé. En voici une, en attendant les autres : c'est celle qu'il a adressée au professeur de son fils, à Toul. Elle est datée de Paris, 20 novembre « et fut mise à la poste à Arras » :

» Mon cher P...,

» Quand vous recevrez ces mots, j'aurai disparu. Avez-vous lu hier soir le journal de Nancy ou seul mon nom marquait, et où on me qualifiait d'officier concussionnaire?

» Je me suis couché à 9 heures, aussitôt après que M. Wald (café de la Comédie, à Toul) m'avait montré l'article en question. J'ai eu toute la nuit l'intention de me suicider à la « Comédie », mais j'ai choisi la route de Paris à Arras. *Dites bien que j'ai commis des irrégularités, mais que j'ai fait par naïveté, inconscience, sans me rendre compte des suites ; et que je n'ai jamais profité de ces irrégularités.*

» J'ai donné ordre à M. Gallois (entrepreneur de déménagement à Toul) de faire réexpédier mes meubles sur Arras.

» En ce qui concerne mon petit Jean, que j'aime tant et que je dois quitter malgré tout, conseillez le mieux que vous pourrez et *dites-lui qu'il ait toujours marcher la tête haute, que son père n'a pas failli à l'honneur.*

» Voyez Gallois et dites-lui qu'il sera couvert de ses frais par les soins de ma famille.

» Pour tous renseignements ou formalités, adresser à mon beau-frère : Letailleur, pharmacien à Arras.

» Je désire que mon Jean rentre au plus tôt à Arras pour se trouver avec son frère.

» Pardonnez-moi le mal que je vous fais, mais qu'à tous ceux qui m'estiment. *Mais la situation* n'est plus tenable pour moi ; j'ai trop souffert depuis des mois et hier soir, la coupe a débordé.

» Merci à votre charmante famille des bons soins donnés à Jean que vous embrasserez pour moi, adieu.

Votre tout malheureux,

A...

On remarquera que nous nous abstenons soigneusement, que nous nous sommes, jusqu'ici, abstenu de jeter dans ce débat les noms de personnes que la justice ne saisit plus atteindre. C'est tout simplement parce que nous avons le souci de ne porter préjudice à personne, surtout à ceux qui souffrent et qui pleurent...

Pour en revenir à la lettre qu'on a lu plus haut, nos lecteurs, s'ils veulent bien se souvenir, y trouveront la confirmation de ce que nous avions déjà écrit : à savoir que le capitaine A, après avoir quitté sa garnison pour comparaître devant la commission d'enquête avait décidé, en cours de route vers Lille, d'échapper par la mort aux responsabilités qu'il avait endossées sous les ordres du commandant Godfrin.

Mais le capitaine A., n'est pas la seule victime du sinistre commandant.

UNE AUTRE VICTIME

Nous avons, à deux reprises différentes, cité déjà le nom du capitaine Billey.

Une première fois, d'après des renseignements qui nous semblaient dignes de créance, nous avions laissé entendre que cet officier, en retraite aujourd'hui à Carcassonne, était par aveuglement prêté aux coupables manœuvres du commandant Godfrin. Mais nous nous sommes empressé de dire tout soupçon à l'égard de ce malheureux.

Le capitaine Billey, en effet, n'a jamais été qu'un malheureux — que ses infortunes mêmes ont conduit au déplorable et trop fréquent péché d'ivresse. Mais, en réalité, il est plus honnête homme du monde.

Loin d'être, en effet, l'homme à tout faire du commandant Godfrin, il entravait au contraire ses tripatouillages par sa scrupuleuse honnêteté.

Aussi le commandant n'eût-il trêve ni repos avant de s'en être débarrassé.

Le capitaine Billey séjourna deux ans environ, à Lille. Quoique étant l'officier des subsistances, le plus ancien, il fut toujours écarté des services importants.

Un jour, cependant, on lui confia la vérification des farines ; mais il n'y resta pas longtemps. Pourquoi ? Nous le dirons peut-être un jour. En tout cas, le commissaire du gouvernement. M. le sous-intendant Boulay sera bien de s'enquérir à ce égard et de demander à l'inculpé Godfrin des éclaircissements précis au sujet de certaine histoire à tiroirs que le capitaine Billey, emporta un soir sous sa capote et qui fournit le prétexte à un double rapport : rapport à M. Godfrin, d'abord, rapport ensuite à M. le sous-intendant Couderc...

Certes, il n'entre point dans notre pensée d'accuser le meunier. Nous sommes au contraire persuadé que celui-ci désire autant que nous la lumière sur ce point qui ne fut jamais bien tiré au clair et qui valut sa disgrâce à un honorable employé du dit meunier, M. L..., en ce moment à Lens, paraît-il.

Au fait, pourquoi n'entendrait-on pas M. le capitaine Billey lui-même ? Son témoignage éclaircirait bien des dessous.

Mais cela regarde M. le sous-intendant Boulay...

LES FOURNISSEURS

Puisque nous voici sur le chapitre des fournisseurs — tous gens de qualité et que leur haute situation de fortune doit mettre au dessus de tout soupçon, — qu'il nous soit permis de revenir sur certain passage d'un de nos précédents articles, pour en fixer la

Nous avons dit qu'un officier régimentaire se serait aperçu, un jour que sous le plateau de la balance, servant à la pesée des fourrages, un gros poids était attaché.

Qui avait attaché ce poids ?

Une main inconnue, avons-nous dit. Mais si le fait est exact, il n'a pu être constaté par l'officier régimentaire pour cette excellente raison que l'officier régimentaire, officier de distribution seulement, n'assiste pas aux réceptions.

Son rôle est de « recevoir » et quant il reçoit, il a le devoir de vérifier si la quantité, le poids, la qualité correspondent à l'énoncé du bordereau qu'il a en mains.

Et, hâtons-nous de le dire, ce travail est toujours accompli sous la plus rigoureuse surveillance des officiers de service.

Donc, s'il s'est créé un malentendu sur ce point, le voici maintenant tout à fait dissipé.

Mais nous aurons, sans nul doute, l'occasion de revenir sur la question des fournitures et des fournisseurs....

Un peu de patience, seulement.

L'affaire du Recrutement
UN PROCES EXTRAVAGANT

M. Arnould, fils du colonel du même nom, nous assigne pour le neuf janvier devant le Tribunal Correctionnel de Lille et nous demande la bagatelle de dix mille francs de dommages-intérêts parce que nous avons dit, le 11 novembre, qu'il s'était adressé au célèbre Leman pour éviter une période d'instruction militaire.

Or, dès le 14 novembre nous avons dit — et nous l'avons répété le 15 novembre — qu'il s'agissait d'un Arnould, fils d'un tailleur, et non fils d'un colonel.

Cette double rectification spontanée ne suffit pas, paraît-il, à M. Arnoud fils. On s'expliquera donc devant dame Thémis.

Le Parquet à Roubaix
Les témoins reconnaissent avoir demandé des sursis, mais nient avoir versé de l'argent pour les obtenir.

Ainsi que nous l'avions annoncé, hier, M. Delalé, juge d'instruction, escorté de son secrétaire, a opéré une deuxième descente, à Roubaix, pour interroger quelques témoins relativement à l'affaire Noteau, Beaurain, Leman et Cie.

Ils étaient quinze appelés, sur lesquels, quatorze seulement se sont présentés. Le *quinzième, Maurice D...*, a fait dire, par son père, qui le représentait : Je reconnais très bien avoir obtenu un sursis, mais cette faveur m'a été octroyée légalement, et je n'ai jamais versé un centime pour l'obtenir.

Les autres avaient à s'expliquer : quatre sur une obtention de sursis, un sur obtention de sursis compliquée de grattages ; sept sur des changements de lieu de convocation, ce qui équivaut à un changement d'affectation en cas de mobilisation ; un sur un devancement d'appel simple et le dernier sur un devancement d'appel compliqué de changement du lieu de convocation.

Nous épargnerons à nos lecteurs, comme nous l'avons déjà fait une précédente fois, une liste composée purement et simplement d'initiales, nous bornant à dire que tous ont déposé dans le même sens que le père de Maurice D....

Ils reconnaissent avoir obtenu un sursis, un changement de lieu de convocation ou un devancement d'appel, mais ils nient formellement avoir versé de l'argent pour cela.

J'ai adressé une demande, déclara chacun des quatorze témoins, j'ai fait toutes les formalités nécessaires et, quelque temps après, j'ai reçu une lettre m'annonçant que j'avais obtenu la satisfaction à laquelle je croyais avoir droit puisque je faisais une demande.

M. Delalé les a tous menacés de les faire arrêter, mais pas un d'eux n'a varié dans sa déclaration.

Aujourd'hui, nouvelles auditions qui ne rapporteront, sans doute, pas plus que les autres.

Le pli est pris, personne ne voudra avoir l'honneur d'avouer le dépôt d'une somme quelconque entre les mains des huit racoleurs qui opéraient à Roubaix.

C'est un honneur trop dangereux.

Horrible Suicide
A ROUVIGNIES

Un ouvrier qui se jette sous un tramway.

Vers 8 heures du soir, au moment où le tramway venant de Valenciennes arrivait à l'ancienne prise d'eau de Rouvignies, à une vitesse de 15 kilomètres à l'heure environ, le mécanicien Miroux aperçut un individu arrêté dans le fossé bordant la voie.

Quand la machine ne se trouva plus qu'à quelques mètres, l'homme se jeta sur les rails.

Miroux renversa la vapeur et actionna le frein. Mais les roues du premier essieu avaient déjà atteint le désespéré.

Quand on le releva, son corps était horriblement mutilé, la tête en bouillie, les jambes coupées au-dessus des chevilles.

La mort avait été instantanée.

Aucun des voyageurs n'a vu l'accident. Ils ont seulement certifié que l'arrêt du train a été tellement brusque qu'ils ont cru à un déraillement.

Les constatations ont été faites par le docteur Dugimont.

On a pu établir l'identité de la victime. C'est un nommé Delmotte Adrien, 45 ans, sujet belge, terrassier, sans domicile connu.

Sanglante Vengeance
A WATTRELOS

Pour venger un des leurs, des rôdeurs de frontière attaquent un cabaretier qui tire sur eux des coups de fusil. — La fille de ce dernier l'aide dans sa défense. Trois blessés, dont un grièvement restent sur le carreau.

Suscité par des rôdeurs de frontière, un drame sanglant s'est déroulé dans le quartier du Moulin-Tonton et fut l'épilogue d'une vengeance ancienne.

Un cabaretier a été attaqué, par trois tristes individus, mais le cabaretier aidé vaillamment de sa fille, s'est défendu à coups de revolver et de fusil.

Trois rôdeurs furent blessés, l'un d'eux se trouve à cette heure en danger de mort. L'émotion a été très grande dans ce quartier où de longue date pareil événement ne s'était produit.

UNE VIEILLE HISTOIRE

Nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il y a quatre ans, un nommé Désiré Capart, dangereux bandit, a été condamné par la Cour d'assises, à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour, pour vol qualifié commis au Crétinier.

Au cours des débats de cette affaire, un cabaretier de la route du Mont-à-Leux, entre l'Union et le Sapin-Vert, à l'enseigne de «Au rendez-vous des charbonniers» déposa contre l'accusé Capart. C'était M. Jules Meulebrouck, qui est un des acteurs de la triste scène de dimanche.

Cette intervention ne fut jamais pardonnée à M. Meulebrouck par les compagnons du bandit Capart. Aussi il y a trois ans trois individus mal famés pénétraient chez M. Meulebrouck, qui était absent. Comme ils étaient ivres, la cabaretière, née Sophie Vanbatten, refusa de leur donner à boire, ce qui les mit en fureur. Les locataires, appelés à l'aide par Mme Meulebrouck, descendirent et l'un d'eux, Henri Fleurquin, déchargeur, fut tué d'un coup de couteau.

L'an passé dans la nuit du 17 au 18 juillet, une bande venait faire le sac du même établissement et y commettait pour 400 francs de dégâts.

Cette rancune devait avoir une issue plus redoutable dans la soirée de dimanche où les agresseurs amis de Capart reçurent une terrible leçon.

LE SIEGE DU CABARET

Dimanche vers trois un quart de l'après-midi trois rôdeurs entraient à l'estaminet Meulebrouck ; ils étaient dans un état complet d'ébriété.

Ils demandèrent qu'on leur donnât à boire à crédit, ce que refusa la cabaretière Mme Meulebrouckk. Son mari dînait avec ses enfants et les locataires dans la cuisine, séparée de la salle d'estaminet par un couloir.

Mme Meulebrouck avait reconnu dans ses clients trois dangereux rôdeurs, entre autres Emile Coudyser, dit « Bougre », et Alphonse Vermassen. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, ils passèrent leur mauvaise humeur sur le mobilier, voulant renverser le piano automatique et le comptoir. Pendant ce temps, Emile Coudyser pénétrait dans la cuisine et provoquait le cabaretier.

Ce dernier, avec l'aide d'un locataire M. Edmond Stockman, voulut mettre les rôdeurs à la porte.

Coudyser s'empara alors d'une « chope » et en frappa violemment le cabaretier, qui reçut au front une plaie large de six centimètres.

Mis à la porte le trio proféra des menaces de mort à l'adresse de M. Jules Meulebrouck Craignant, non sans raison, un retour offensif de ses agresseurs, le cabaretier alla chercher son revolver et son fusil, qu'il déposa sur la table de la cuisine.

L'un des rôdeurs, Alphonse Vermassen, vint se placer devant la vitrine du cabaret. Un autre, connu sous le sobriquet de « La Fuite », alla vers la fenêtre de la cuisine, et tous deux frappèrent à coups redoublés dans les vitres.

Emile Coudyser rentra alors et provoqua à nouveau le cabaretier. Celui-ci qui s'attendait à quelque mauvais coup se mit sur la défensive et pressa sur la détente de son revolver. Mais le coup puis un second ratèrent.

UNE FILLE HEROIQUE

Ce fut un tragique moment, Coudyser hésitait. Le cabaretier se sentait perdu.

Alors la fille de M. Meulebrouck, Maria, âgée de 21 ans, vit le danger que courait son père. Elle s'empressa d'aller chercher un revolver dans l'arrière cuisine et revint presque aussitôt dans le corridor. Voyant son père aux prises avec le repris de justice, elle tire trois coups de feu.

Atteint à la main, Coudyser pousse un cri de douleur et s'enfuit. Il se rend à l'estaminet « A la bonne bière », pour faire panser sa blessure.

Le cabaretier qui se trouve dans un état de surexcitation compréhensible, en profite pour faire face à « La Fuite » qui, mis en rage par la fuite de son camarade, continue à assiéger la maison. De sa cuisine, il lui intime l'ordre de se retirer. L'autre n'en faisant rien, M. Meulebrouck épaule son fusil, une arme de 12 millimètres, et fait feu sur l'assaillant.

Celui-ci a été atteint par la presque totalité de la charge au coude et au flanc gauche. Mais, malheureusement une partie des plombs sont allés atteindre accidentellement une femme, Mme Pierre Vanrenterghem, née Philomène Verlole, 43 ans, qui se rendait au Mont-à-Leux, avec ses deux enfants et son mari, ouvrier au peignage de l'Epeule à Roubaix. Elle a été blessée à la jambe gauche.

PAS DE MERCI !

En proie à une vive surexcitation, le cabaretier voyant Alphonse Vermassen casser des vitres avec son volet, braque vers lui le canon de son fusil. Le coup part et va atteindre à la cuisse gauche l'agresseur qui tombe à terre, mais se relève aussitôt. Il ne fait que quelques pas ; arrivé près de l'estaminet « Au petit baudet », tenu par M. J.-B. Honorez, il retombe sur le trottoir. Il y reste près d'une heure, de même que son camarade « La Fuite », car ils sont tellement redoutés dans le quartier qu'ils terrorisent, que personne ne veut leur porter secours.

LES BLESSES

Les deux blessés ont été transportés, par les soins du garde-champêtre, à l'hôpital de Wattrelos, dans la voiture de M. Lemaire, messager. M. le docteur Leplat leur a donné des soins. La blessure reçue par Vermassen ne donne pas d'inquiétudes. Il n'en est pas de même de l'autre, qui se trouve dans un état désespéré : on croit que les intestins ont été perforés.

M. le docteur Debuchy, de Tourcoing, a donné des soins à Mme Vanrenterghem, dont l'état n'est pas très grave ; puis, il a pansé le locataire de l'estaminet «Au rendez-vous des charbonniers ».

DESCENTE DU PARQUET

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie, puis ensuite par le commissaire et le brigadier de gendarmerie Delasseau.

Le parquet s'est rendu cette après-midi, vers trois heures, à Wattrelos, il était représenté par M. Vérin, juge d'instruction, et M. Flahaut, greffier. Le magistrat s'est d'abord rendu au cabaret Meulebrouck pour examiner l'état des lieux ; puis de là, il s'est rendu à l'Hôpital pour interroger Vermassen et Delerue. Vermassen seul a pu répondre.

Le sieur Delerue dont l'état est très grave n'a pu être entendu.

Dernière Heure

Les lits militaires

Paris, 26 novembre. — La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Berteaux, pour entendre M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, sur le rachat des *lits militaires*.

L'article 42 de la loi de finances autorise le ministre de la guerre à procéder à la reprise du matériel de couchage et d'ameublement de la troupe.

La Compagnie des lits militaires et la société Lévesque demandaient pour céder leur matériel 45,908,972 francs. Cette somme fut réduite, après expertise, à 24,104,840 francs.

Le ministre de la guerre a demandé à la commission d'adopter le projet, déjà accepté par le Sénat.

L'intervention au Maroc

LES NAVIRES PRETS A PARTIR

Toulon, 26 novembre. — Les cuirassés « Suffren », « Saint-Louis » et « Charlemagne » se tiennent toujours prêts à appareiller. Les travaux ont repris ce matin à la première heure sur la « Nive » pour aménager complètement ce navire et le faire partir dès la réception de l'ordre ministériel.

LE VICE-AMIRAL TOUCHARD

Paris, 26 novembre. — Le vice-amiral Touchard a conféré longuement, ce matin, avec le ministre de la marine. Il a eu ensuite un entretien avec le contre-amiral Aubert, chef d'état-major général de la marine.

LES INVENTAIRES

DANS L'ARDECHE

Privas, 26 novembre. — Les opérations d'inventaires se poursuivent dans l'Ardèche avec calme.

A Vogué, Mazan et Juvinas, aucune manifestation n'a eu lieu. Néanmoins les portes qui avaient été fermées ont dû être enfoncées.

A Beauvene, plusieurs ouvrières en soie ont organisé une manifestation. Au moment où les soldats du génie enfonçaient les portes, l'une d'elles s'est précipitée sur un gendarme et l'a mordu à l'oreille.

A Astet, la population est restée calme. Le curé a ouvert les portes et facilité l'inventaire.

DANS LA LOIRE-INFERIEURE

Nantes, 26 novembre. — Par ordre du général Pelloux, une alerte a eu lieu cette nuit dans les troupes de Nantes chargées de participer au service d'ordre pour les inventaires.

Plusieurs brigades de gendarmerie sont arrivées, venant renforcer celles qui s'y trouvent déjà.

Un bataillon du 137e d'infanterie de Fontenay-le-Comte est arrivé la nuit dernière pour coopérer aux inventaires.

L'incendie de l' " Algésiras "

TROIS MORTS

Toulon, 26 Novembre. — Il est malheureusement certain maintenant que trois matelots ont péri dans l'incendie du navire-école.

Ce sont les nommés Challat et Delumeau, ouvriers mécaniciens, Jouffryot, quartier-maître.

Ces infortunés se trouvaient dans la soute au moment où se déclara l'incendie. Aveuglés par la fumée, ils ne purent se sauver à temps. Plusieurs matelots, comme nous le disons d'autre part, furent blessés. Ils ne durent leur salut qu'à un plongeon, mais tombèrent sur des planches et des madriers et se contusionnèrent grièvement.

Attentat contre M. Merlou

Paris, 26 Novembre. — Sur le boulevard des Italiens, M. Merlou, ancien ministre des finances, a été victime d'une agression de la part de la femme qui, une première fois, l'avait attaqué à la gare Saint-Lazare.

M. Merlou a reçu deux balles de revolver dans une jambe.

COURS DES COTONS

Le Hâvre, 26 novembre. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance, soutenue 51.00; novembre 7412; décembre 71,75; janvier 71 fr.00; février à juillet 70.87; août 70.63; septembre 70 fr. 00; octobre 68.87.